



« Soyons acteurs de notre territoire »



Qui sommes-nous ?

Voilà deux ans maintenant que notre belle communauté de communes a été créée : nous voici regroupés au sein d'une intercommunalité à taille humaine d'environ 23 000 habitants, dont les valeurs fondatrices que sont la ruralité, le patrimoine paysager, l'agriculture, le développement raisonnable et maîtrisé tant en termes de logements qu'en termes économiques, sont reconnues et même sanctuarisées. En effet, le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), présenté le 28 août 2014, par le préfet de Région, n'inclut pas, conformément à nos vœux, notre territoire parmi les grands ensembles intercommunaux de plusieurs centaines de milliers d'habitants issus des fusions de plusieurs communautés de communes ou d'agglomérations. Gally Mauldre, qui n'appartient pas à l'aire urbaine de Paris, pourra conserver son périmètre et rester libre de son destin en gardant son statut rural. Si nous en avons un jour l'obligation réglementaire ou si nous le souhaitons, nous aurons le moment venu tout à fait la possibilité de nous regrouper avec d'autres territoires ruraux.

Par ailleurs, notre SCOT Gally Mauldre (Schéma de Cohérence Territoriale) qui sera approuvé définitivement par le préfet début 2015, est la consécration juridique de notre volonté de préserver ce territoire de caractère, au patrimoine exceptionnel, tout en le développant de manière raisonnable et maîtrisée.

Gally Mauldre ne se résume pas au plaisir de vivre ensemble dans un territoire protégé : notre intercommunalité exerce de nombreuses compétences transférées des communes membres, et entend bien les mettre en œuvre de manière volontariste comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent.

Certes, on peut déplorer les décisions financières de l'État, qui diminue de manière totalement excessive et anormale les dotations versées aux collectivités locales, ou qui prélève de manière injuste une partie importante de nos recettes notamment à travers le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales « le FPIC », ce qui diminue drastiquement nos marges de manœuvre et nous oblige à revoir à la baisse nos projets et nos ambitions pour contenir l'impôt des ménages.

Je puis toutefois vous assurer, avec le Conseil communautaire et les agents communaux détachés auprès de l'intercommunalité, que nous mettons tout en œuvre pour maintenir, et améliorer, la qualité des services qui vous sont déjà proposés, sans engendrer de hausse déraisonnable de la fiscalité. Tout a donc été mis en œuvre pour éviter l'effet mille feuilles afin de ne pas ajouter de nouvelles dépenses publiques mais au contraire de rechercher des économies par la mutualisation.

Qui est Gally Mauldre ? Comment est-elle organisée ? Dans quel but ? Vous trouverez dans les pages qui suivent les réponses à ces questions.

Bonne lecture ! Et n'oubliez pas notre devise : « Soyons acteurs de notre territoire »

Laurent RICHARD
Président
de la CC Gally Mauldre
Maire de Maule
Conseiller général des Yvelines



Le bureau communautaire



Laurent RICHARD
Président de la C.C. Gally-Mauldre
Maire de Maule
Conseiller Général des Yvelines



Denis FLAMANT
Maire de Chavenay
1^{er} vice-président
délégué aménagement,
protection, de l'environnement,
cadre de vie, logement et de la
communication



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^{ème} vice-président
délégué équipements culturels
sportifs, enfance et jeunesse



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
3^{ème} vice-président
délégué transports,
déplacements, Nouvelles
Technologies de l'Information et
de la Communication (NTIC)



Max MANNÉ
Maire de Mareil-sur-Mauldre
4^{ème} vice-président
délégué à la petite enfance, aux
personnes âgées



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche
5^{ème} vice-président
délégué au développement
économique



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
6^{ème} vice-président
délégué aux petites communes
(moins de 1000 hab),
à l'accompagnement des
manifestations
culturelles intercommunales



Eric MARTIN
Maire de Montainville



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont



Laurent THIRIAU
Maire d'Herbeville



Damien GUIBOUT
Maire de Davron

communautaire

Les conseillers communautaires



Jean-Yves BENOIST
ANDELU



Martine DELORENZI
BAZEMONT



Myriam BRENAC
CHAVENAY



Aurélie HAUDIQUET
CRESPIÈRES



Valérie PIERRÈS
DAVRON



Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Luc TAZE-BERNARD
FEUCHEROLLES



Jeanne GARNIER
HERBEVILLE



Nathalie CAHUZAC
MAREIL-SUR-MAULDRE



Sidonie KARM
MAULE



Alain SENNEUR
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Armelle MANTRAND
MAULE



Patrick PASCAUD
MONTAINVILLE



AXEL FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Muriel DEGAVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Camilla BURG
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Manuelle WAJSBLAT
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Fonctionnement et rôle des élus

Répartition des 29 sièges des conseillers communautaires

Andelu : 2
Bazemont : 2
Chavenay : 2
Crespières : 2
Davron : 2
Feucherolles : 3

Herbeville : 2
Mareil-sur-Mauldre : 2
Maule : 5
Montainville : 2
Saint-Nom-la-Bretèche : 5

Président
Laurent RICHARD

Finances
Affaires Générales

CLECT
Commission locale d'évaluation des charges transférées

Bureau
communautaire
composé des
11 maires

Denis FLAMANT
1^{er} Vice-président

- aménagement de l'espace
- environnement
 - logement
 - communication

Patrick LOISEL
Vice-président

- enfance et jeunesse
- équipements culturels et sportifs

Adriano BALLARIN
Vice-président

- transports et déplacements
- Très Haut Débit

Max MANNÉ
Vice-président

- petite enfance
- personnes âgées

Gilles STUDNIA
Vice-président

- développement économique

Olivier RAVENEL
Vice-président

- petites communes
- manifestations culturelles

MAIRES

Jean-Bernard HETZEL
Damien GUIBOUT
Laurent THIRIAU
Eric MARTIN



Mairie de Maule



Mairie de Chavenay



Mairie de Davron



Mairie de Montainville



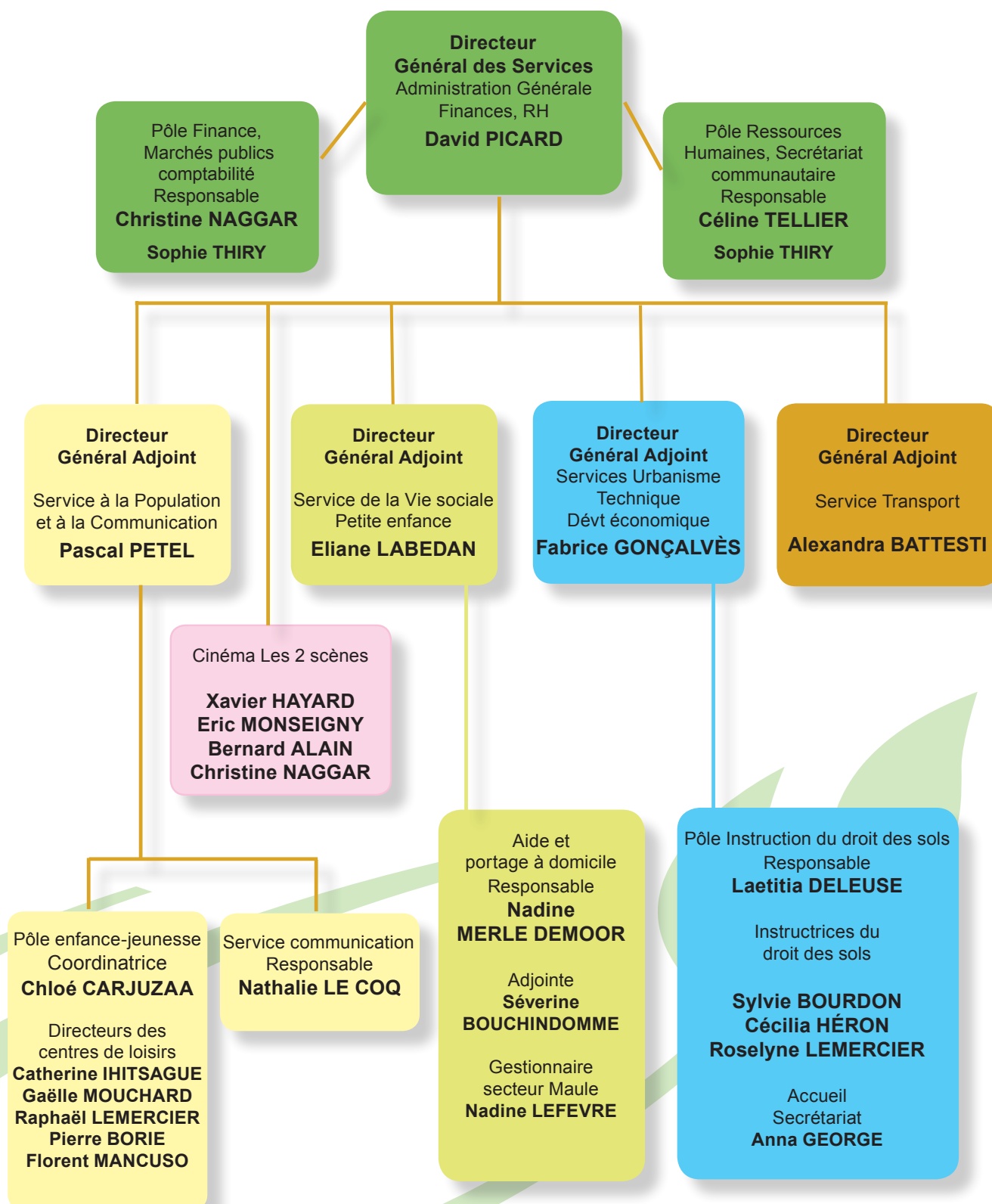
Mairie d'Andelu



Mairie de Mareil-sur-Mauldre

Organigramme des services

Dans cet organigramme, un seul poste a constitué une nouvelle embauche pour le territoire de la communauté de communes GALLY MAULDRE, celui de la secrétaire du service de l'urbanisme. Tous les autres agents proviennent des onze communes et partagent leur temps entre leur communes d'origine et la communauté de communes.



Les compétences

Quelles sont les compétences exercées par Gally Mauldre ?

Dans le cadre de la loi sur le regroupement intercommunal, les onze communes du territoire Gally Mauldre ont décidé de transférer nombre de leurs compétences.

Développement économique

Acquisition, création, gestion de nouvelles structures immobilières d'accueil des entreprises. Actions en faveur du développement des commerces de proximité.

Actions de développement touristique.

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Développement et accès au Très Haut Débit sur le territoire intercommunal.

Aménagement de l'espace

Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme (permis de construire...). Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable.

Logement et cadre de vie

Élaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal.

Actions et aides aux communes en faveur du logement social.

Culture, sports et loisirs

Étude, construction, aménagement et gestion des futurs équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire.

Gestion du cinéma « Les 2 Scènes » à Maule.

Actions sociales

Étude, aménagement et gestion de nouvelles structures destinées à la petite enfance d'intérêt communautaire.

Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement et création d'un pass-jeune.

Organisation et mise en place de services de maintien à domicile des personnes âgées.

Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées et/ou isolées (MARPA).

Transports

Organisation à venir des services de transports collectifs sur le territoire.

Transport scolaire.

Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces.



Mairie de Crespières



Mairie d'Herbeville



Mairie de Bazemont



Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche



Mairie de Feucherolles

Résultats et objectifs

Qu'est ce que cela change pour votre commune ?

- Améliorer la maîtrise des dépenses publiques et la mutualisation des services à la population et des moyens.
- Offrir un service plus performant aux habitants notamment pour les plus petites communes.
- Négocier des contrats de services avec les sociétés prestataires sur une échelle plus importante.
- Rationaliser le développement et l'utilisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- Favoriser le développement économique de notre territoire et l'accueil des entreprises en harmonie avec notre cadre de vie.
- Développer le télétravail en collaboration avec le Conseil général.
- Étudier et développer un meilleur réseau de transports sur le périmètre intercommunal afin de favoriser le déplacement des jeunes, des salariés et des personnes isolées.
- Préserver la ruralité et le cadre de vie de notre territoire, notamment par la consécration de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Urbanisme :

- SCOT : ce Schéma de Cohérence Territoriale, très protecteur de notre cadre de vie, le point de référence pour les différents PLU de la communauté de communes Gally Mauldre, devrait être prochainement adopté par le préfet des Yvelines.
- Pôle urbanisme intercommunal : ce service de proximité permet d'instruire plus rapidement et de réduire le délais des démarches administratives (les demandes d'autorisations du droit des sols des onze communes, permis de construire, déclarations préalables, ...). Il accueille et renseigne de manière pointue les pétitionnaires sur leurs projets d'urbanisme. Il est le véritable support de conseil technique auprès des maires des communes membres concernant les projets d'aménagement urbain.

Gestion des centres de loisirs :

- Mise en réseau des centres de loisirs sous la coordination intercommunale permettant, à l'heure actuelle, grâce à la mutualisation des places disponibles, de pouvoir satisfaire toutes les demandes des familles vivant sur le territoire Gally Mauldre à des tarifs préférentiels. Une véritable synergie du secteur Enfance sur le territoire qui permet de contractualiser des actions d'animations avec la Caisse d'Allocation Familiale obtenant ainsi les subventions nécessaires pour un travail de qualité.
- Suite à la mise en place des rythmes scolaires, ouverture d'accueils de loisirs à Bazemont, Mareil-sur-Mauldre et Montainville.

Portage des repas : Augmentation du nombre de bénéficiaires avec le début de portage sur les communes de Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Chavenay et Davron. En 2014, ouverture du point de livraison de Mareil-sur-Mauldre et pérennisation du local de Saint-Nom-la-Bretèche. Le 1^{er} janvier 2014, un nouveau marché a permis de baisser le prix moyen du repas avec une meilleur prestation.

Ordures ménagères : Signature d'un marché global groupé des communes de Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-la-Bretèche pour la collecte sélective et l'évacuation des déchets, ainsi que le traitement des encombrants et des végétaux. Résultats obtenus : près de 200 000 € HT d'économies annuelles générées à qualité constante de services.



Transports : Forte de ses 23000 habitants, la Communauté de communes souhaite être une véritable force de proposition face aux opérateurs routiers afin d'améliorer le transport collectif au sein de la CCGM. Un transport intercommunal, par la mise en circulation d'un minibus de 9 places, est mis à disposition au service des associations du territoire depuis le mois d'avril 2014.

La diffusion d'un sondage intercommunal analysant les besoins des administrés a eu lieu en 2014 permettant de classer les priorités et définir les besoins de la population locale. Mise en place d'une navette régulière gratuite de Crespières à la gare de Saint-Nom-la-Bretèche à raison de 4 allers et retours tous les samedis depuis le mois d'avril 2014. En 2015, ce sera le doublement du passage des cars desservant la ligne 113 (jusqu'à Saint-Nom-la-Bretèche).

Nouvelles Technologies de l'Informations et de la Communication :

Accompagnement du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire (notamment en favorisant les échanges économiques numériques et le télétravail). Le calendrier de ces projets est lié aux étapes du déploiement du Très Haut Débit par le Conseil général des Yvelines.



Les numéros utiles de la Communauté de communes

Les onze communes de la communauté de communes Gally Mauldre : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche.

Les services à votre disposition

➤ Pôle urbanisme de Feucherolles

Responsable : Laetitia DELEUSE



Mairie, 39 Grande Rue, 78810 FEUCHEROLLES

☎ 01 30 55 12 69 -

Email : secretariat-urba@cc-gallymauldre.fr

Horaires d'ouvertures :

- Lundi sur rendez-vous
- Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00
- Vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

(Fermeture les samedis pendant les vacances scolaires et les veilles de pont). Des permanences sont également quotidiennes à Maule sur rendez-vous au secrétariat du pôle urbanisme de la mairie.

☎ 01 30 90 49 00

➤ Les accueils de Loisirs de la Communauté de communes Gally Mauldre :

Coordinatrice : Chloé CARJUZZAA

LA TROUÉE-IFAC

Groupe Scolaire La Trouée

17 bis, rue des Petits Prés

78810 FEUCHEROLLES

☎ 06 46 05 02 94

email : adlsh-f-ifac@orange.fr

Maison des Loisirs et de la Culture (MLC)

ESPACE JKM

1, place Henri Hamel

78860 SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

☎ 01 34 62 54 65

Fax : 01 30 56 73 92

LA RUCHE

1, rue des Ecoles

78450 CHAVENAY

☎ 01 30 54 53 15

➤ Portage des repas

Coordinatrice : Eliane LABÉDAN

En Mairie 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE

☎ 01.30.90.71.66 /fax : 01.30.90.89.72

Courriel : elabedan@mareil-sur-mauldre.fr

Coordinatrice : Nadine MERLE-DEMOOR

Responsable du C.C.A.S de SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Mairie 32 rue de la Fontaine des Vaux

78860 SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

☎ 01.30.80.07.12 - Fax 01.30.56.60.61

Courriel : ccas@mairiesnlb.fr

Secrétaires : Isabelle MARTIN et Sévrine BOUCHINDOMME

En mairie de SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

☎ 01.30.80.07.16

Courriel : sec.ccas@mairiesnlb.fr

Responsable secteur de distribution des repas sur MAULE :

Nadine LEFEBVRE

Egalement Directrice du CCAS de MAULE

☎ 01.30.90.49.13

Courriel : ccas.maule@wanadoo.fr

Bulletin intercommunal de la Communauté de communes Gally Mauldre

Siège social : Mairie de Maule - place de la Mairie - 78580 MAULE

☎ 01.30.90.49.00 - www.cc-gallymauldre.fr

Directeur de publication :

Laurent RICHARD - Président de la Communauté de communes
Gally Mauldre

Rédaction, conception et réalisation : Service communication CCGM

☎ 01.30.90.49.12

Impression : Imprimerie Jasson Taboureaux - 78920 ECQUEVILLY

Photos : Service communication CCGM

Tirages : 10 000 exemplaires

➤ Service communication

Responsable : Nathalie LE COQ

Mairie, place de la mairie, 78580 MAULE

☎ 01 30 90.49.12

Email : communication@cc-gallymauldre.fr

Permanences :

Tous les mardis et les mercredis
de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

LES ZÉBULIONS

11, rue Saint Martin

78121 CRESPIÈRES

L'Accueil de Loisirs s'est installé dans les nouveaux bâtiments de
l'école Emilie du Château

☎ 01.30.54.54.39

CENTRE DE LOISIRS DE MAULE

54 chemin de la cressonnière

78580 MAULE

☎ 01.30.90.80.79

email : centre-loisirs@maule.fr

➤ Aide à domicile

S'adresser à la mairie du domicile

En Mairie 78124 MAREIL-SUR-MAULDRE

☎ 01.30.90.71.66 - fax : 01.30.90.89.72

Courriel : elabedan@mareil-sur-mauldre.fr

Coordinatrice : Nadine MERLE-DEMOOR

Responsable du C.C.A.S de Saint-Nom-la-Bretèche

Mairie 32 rue de la Fontaine des Vaux

78860 SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

☎ 01.30.80.07.12 - Fax 01.30.56.60.61

Courriel : ccas@mairiesnlb.fr

☎ ADMR : Maule : 20 place du Général de Gaulle 78580 MAULE

☎ 01 30 90 75 95

Association d'aide à domicile de VILLEPREUX

(pour commune de CHAVENAY)

17 square de l'hébergement

78450 VILLEPREUX

Ou renseignements en mairie de CHAVENAY

☎ 01.30.54.31.70

Reproduction totale ou partielle de photographie ou de texte interdite.
Certains documents tels que les textes et les photos sont directement
fournis par les municipalités de la CCGM. A la lecture de ce bulletin
Intercommunal, merci de faire savoir au service communication toute
erreur éventuelle.



Le papier utilisé pour l'impression de ce document respecte les
normes internationales de gestion durable PEFC. Cette certification garantit
notamment le replantage, la préservation de la diversité biologique des
écosystèmes forestiers ainsi que les droits des exploitants et des peuples
indigènes.

